N° 53 Janvier 2024

l'accent aigu

L'édito 2023

Homicides, féminicides, viols, génocides, ratonnades, xénophobie, pogroms, pédophilie, terrorisme, barbarie, crimes de guerre, racisme, antisémitisme, islamophobie, réchauffement climatique, feux de forêts, complotisme, fake news, pollution des eaux, pollution de l'air, pollution des sols, dictatures, conflits armés, destructions massives, tortures, covid, sécheresses, extinction du vivant, îlots de chaleur, inondations, dévastations, migrants, réfugiés politiques, réfugiés économiques, réfugiés climatiques, carnages, chavirages, sans abris, malbouffe, maltraitances, pauvreté, famines...

2024?

Le Monde est accablé par toutes ces horreurs. Connaîtra-t-il en 2024 une année encore plus cauchemardesque que 2023 ? Retrouverons-nous au contraire le chemin de l'humanité et de la fraternité pour un monde meilleur, une planète plus habitable ? La nouvelle page qui s'ouvre reste à **écrire.** Espérons-la un peu plus radieuse.

Belle année, bonne année à toutes et à tous .

Yves GALLI



Dérèglement climatique : la végétation en folie !

Normalement en floraison en avril ou mai, ce prunus le long de l'avenue du Château nous gratifie de ses fleurs en cette fin décembre 2023 en résonnance avec toutes ces guirlandes qui illuminent en cette période nos nuits d'hiver.

"Si le climat était une banque, les pays riches l'aurait déjà sauvé ! " Hugo Chávez



http:/quetigny.env.over-blog.org/ quetigny.env@gmail.com

Dans ce bulletin :

2	43 ^{éme} Assemblée générale
3	Rapport moral
4	Quelques projets à titre indicatif
5 6 7	COP 28 : une conférence inutile ?
8	Le grignotage des terres agri- coles dans l'Est dijonnais
9	La densification : oui, mais
10 11	Aéroport de Bourgogne Franche– Comté : une charte pour un développement durable
12	On vide notre armoire
13 14	On fait l'inventaire
15	On vide notre sac !
16	Pesticides : 10 ans de plus !
17	La France a manqué de courage
18	La peau du bio
19	La plaine des Aiguisons
20 21	Rencontre avec le maire
22	Les arbres en ville: pas simple !
23	Avec les élèves de maternelle
24	Venez épauler notre petite équipe !



Assemblée
Générale
2023

Rapport moral

Yves GALLI





Dans mon édito de l'accent aigu n° 52 de septembre 2023, je mettais en exergue un poème de Georges Riguet qui dénonçait en 1933 (donc bien avant la seconde guerre mondiale), les conflits sanglants, les charniers, les cris et la rage, les massacres collectifs, les honteux égorgements... Bref il s'indignait contre l'inhumanité de la société, une inhumanité qui 90 ans plus tard est toujours omniprésente. Triste constat en effet! La barbarie n'a pas été éradiquée et continue à prospérer allègrement.

A ces maux dramatiques, une autre menace, toujours plus prégnante et non envisagée par l'auteur, pèse de plus en plus sur notre planète et met en péril l'humanité : la pollution et le réchauffement climatique, aujourd'hui bien réels. Quelques constats locaux.

Le parc arboré de Quetigny : une mortalité en hausse et un affaiblissement de l'état de santé des plantations.

A l'échelle de notre commune, on commence à en percevoir les effets. Pour preuve la mortalité et l'affaiblissement du parc arboré de la ville. Il n'y a qu'à suivre à partir de l'intersection entre le boulevard de la Motte et l'avenue du Château en direction de la station Grand Marché la voie de tram pour constater

l'ampleur du désastre : quasiment tous les érables sont atteints du phénomène d'échaudure qui fait éclater l'écorce sur leur tronc et livre la face pelée, toujours exposée au sud, à l'agression des champignons lignivores, des insectes parasites. Bref, sans être expert, je crois pouvoir avancer que leur espérance de vie est aujourd'hui comptée et qu'il faudra donc les remplacer à plus ou moins court terme. Par quoi ? A quel coût ? avec quel mode de plantation ? La discussion est ouverte. Cette fragilité trouve bien sûr son origine non seulement dans les phénomènes de canicule, de températures extrêmes, de déficit en eau mais aussi dans les conditions dans lesquelles ils sont élevés en pépinières et dans l'état et la nature des sols dans lesquels ils sont plantés.

Réchauffement climatique : attention au technosolutionnisme.

Dans une conférence sur la biologie des sols organisée le 19 octobre dernier par FNE21, les animateurs Lydia et Claude Bourguignon ont déclaré que la nature ne s'industrialise pas. Je partage entièrement ce point de vue. C'est par une réduction des émissions de gaz à effet de serre et un changement de nos modes de vie plutôt que par d'hypothétiques solutions de géo-ingénierie que passera la lutte contre le dérèglement climatique. J'avoue par exemple être extrêmement inquiet et même sidéré lorsque j'ai lu dans le journal Le Bien Public qu'on pourrait envisager de

42ème assemblée générale



combler le déficit en eau de la nappe de Dijon Sud en lui réinjectant des eaux usées traitées.

Une biodiversité en régression et des espèces envahissantes en progression.

Personnellement, j'observe attentivement depuis de nombreuses années la vie naturelle dans mon jardin, en particulier de celle des oiseaux. Sans qu'il soit possible d'en tirer une conclusion générale, j'ai remarqué un lent déclin de leur présence en été. Initialement, un couple de rougequeues occupait un nichoir installé sous l'auvent de mon garage tandis qu'un couple de mésanges charbonnières et un couple de mésanges bleues avaient élu domicile dans les nichoirs fixés sur deux arbres avec parfois deux couvées par an. Pour la première fois cette année, aucun de ces nichoirs n'a été habité. J'entendais aussi régulièrement chanter au printemps le serin cini posé sur l'antenne de télévision du toit de ma maison et la fauvette à tête noire présente dans la végétation du parc du château. Rien de tout cela non plus cette année. De même, surtout dans un contexte de chaleur marqué, nombre d'oiseaux venaient s'abreuver dans mon petit bassin. Cette année ils n'ont pas été, de loin, aussi nombreux que les années précédentes. J'ai fait le même constat avec les insectes.

Je n'évoquerai pas les causes possibles de cette régression qui vous sont connues. Je voudrais juste signaler en tant que "pisseur volontaire" une décision récente du parquet de Paris (Pôle santé) qui a rejeté l'action au niveau national, d'un collectif de 5 400 français qui avaient porté plainte pour mise en danger de la vie d'autrui à cause du glyphosate présent dans leurs urines. Le parquet de Paris les a toutes classées sans suite, en septembre dernier au motif que les plaignants ne risquent pas la mort immédiate ou une blessure de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente. Une motivation totalement surréaliste!

D'un autre côté, on assiste à la présence d'espèces envahissantes comme le frelon asiatique, très présent au bord de mon bassin ou du fameux moustique tigre. Je pourrais aussi évoquer la présence croissante sur l'espace public de la ville de l'ailante glanduleux qui n'est toujours pas jugulée. Il faudra employer de grands moyens pour l'éradiquer, ce que la municipalité n'a pas entrepris à ce jour, malgré déjà l'évocation de cette question à notre assemblée générale de l'année dernière. Globalement on assiste à une dégradation inquiétante de la biodiversité aggravée par le développement d'espèces exotiques sans suffisamment de prédateurs ou de concurrence.

Des citoyens de plus en plus déconnectés de la nature.

A l'image d'une population de plus en plus urbaine liée à la métropolisation et à la densification de l'espace, les autorités publiques sont, elles aussi, de plus en plus déconnectées de la nature et le monde du vivant. Le volet paysager est souvent le parent pauvre des aménagements urbains décidés par les promoteurs. Par ailleurs, les sciences naturelles ne sont pas

42ème assemblée générale

non plus suffisamment enseignées à nos enfants et sont de moins en moins pratiquées sur le terrain. Il faudrait par exemple démultiplier sur les jardins familiaux les animations que nous avons engagées à destination d'une classe de l'école primaire de la Fontaine aux Jardins. Nous n'en avons malheureusement pas les moyens humains. J'ai aussi le sentiment que la gestion de l'espace public n'est pas toujours à la hauteur des discours et que les services techniques ne reçoivent pas toujours la formation requise pour s'adapter aux exigences de lutte contre le réchauffement climatique.



La Mirande : des pollutions à longueur d'années.

Jamais la Mirande n'aura probablement connu autant de pollutions aussi importantes que cette année. J'ai été profondément marqué par l'état indescriptible dans lequel j'ai notamment trouvé ce cours d'eau les 1er et 3 septembre 2023 alors que parallèlement, aux mêmes moments, on signalait une mortalité importante de poissons, à Chevigny, dans la Goulotte alimentée par les eaux de la Mirande. Pour ces faits, chacune pour ce qui la concerne, les associations Quetigny Environnement, FNE 21 et Chevigny Environnement, agissant en concertation, ont décidé de déposer de concert des plaintes contre X, avec constitution de partie civile, au parquet de Dijon.

Toujours la même question récurrente, lancinante, désespérante.... Comment nous renouveler et mobiliser de nouvelles énergies autour de nous ?

Le bilan d'activité qui va vous être présenté retrace toutes les animations, nombreuses et relativement bien suivies, que nous avons conduites cette année, et c'est une satisfaction. C'est aussi une satisfaction d'avoir rencontré à ces occasions de nouveaux habitants et d'avoir comblé pour certains un moment de solitude. Mais cela ne peut se faire que si nous sommes suffisamment forts, notamment au conseil d'administration pour nous y impliquer. A ma grande déception, en dépit des efforts entrepris et des énergies déployées, nous n'en sortons pas renforcés. J'avoue mon impuissance à résoudre ce problème, sauf s'en remettre au hasard et à rencontrer les bonnes personnes, peut-être par exemple dans le cadre du fonctionnement prochain de la Parenthèse ou autour des animations menées au titre du verger conservatoire.

Pour conclure, je vous remercie une nouvelle fois, toutes et tous, membres du conseil d'administration pour votre implication, qu'elle soit forte ou faible au sein de notre association, mais aussi, vous, simples adhérents car votre adhésion, c'est pour nous une marque de sympathie et de reconnaissance même si vous ne partagez pas toutes nos idées.

Yves GALLI Président de Quetigny Environnement

Projets à titre indicatif

- Participation à l'animation du collectif du verger conservatoire
- Ateliers découverte de la nature aux jardins familiaux avec des élèves de classes primaires.
- Sortie nature découverte des cours d'eau sur Couternon
- Sortie découverte des arbres du parc Henri Détang (pour les résidents de l'EHPAD et ouverte au public).
- Sortie découverte des sablières de Rouvres en Plaine : ornithologie, géologie.
- Conférence le jeudi 30 mai 2024 autour de la décroissance animée par François Jarrige, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté.
- Séance de taille ? Expo champignons ?
- Rédaction de deux numéros de l'accent aigu

L'association est susceptible par ailleurs de s'impliquer dans des actions conduites dans le cadre de l'agenda 2030.

COP 28 : une Conférence historique ?

Annoncée comme la plus grande conférence sur le climat, la COP 28 qui s'est tenue en décembre 2023 à Dubaï, a-t-elle répondu aux attentes et aux urgences climatiques ?



L'ouverture de la Conférence sous la présidence de Sultan Al Jaber, patron de la principale société pétrolière émiratie, n'était déjà pas de très bon augure. Et si l'on se réfère aux enjeux qu'elle s'était fixés, entre autres définir des objectifs clairs sur les énergies fossiles et dégager des fonds pour la justice climatique, cette conférence ne fera pas date dans l'histoire de la réponse de la communauté humaine aux défis climatiques.

Un bilan de la COP 21 très en deçà des objectifs

L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée à la surface de la planète et malgré les objectifs fixés par la COP 21 de Paris en 2015, les émissions de CO2 n'ont cessé d'augmenter. La pente sur laquelle se déroule le réchauffement climatique aboutira, au rythme des engagements actuels des Etats, à une augmentation de 2,5 à 2,9° à la fin de ce siècle.

On peut penser qu'une augmentation de quelques degrés ce n'est finalement pas si terrible et que les êtres humains peuvent s'y adapter relativement facilement. Or cette hausse s'accompagnera de plus en plus fortement, nous l'observons déjà aujourd'hui, d'orages et de cyclones violents, de vagues de chaleur et de sécheresse de plus en plus prononcées et d'inondations de plus en plus fréquentes et étendues, avec tout ce que cela induit sur les conditions de vie des humains, les migrations forcées, la biodiversité, etc.

Pour respecter l'objectif + 1,5 ° accepté à Paris en 2015, il faudrait une baisse de 43% des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030. Nous en sommes loin, les engagements actuels des Etats n'aboutiraient qu'à une baisse des émissions de 2 %!

Des points de convergence sur l'énergie

Le texte final de la Conférence a défini plusieurs objectifs sur l'énergie :

- ► Le triplement des énergies renouvelables et un doublement de l'efficacité énergétique d'ici à 2030.
- Une diminution plus rapide des centrales à charbon non équipées de système de captage de CO2.
- ► Un carburant « bas ou zéro » émission à l'horizon 2050 pour le fret aérien et maritime.
- ► La baisse fortement accélérée des émissions autres que CO2 et notamment le méthane.
- Au passage le lobby de l'atome (France en tête) en a profité pour faire passer le nucléaire dans les « solutions »! A l'initiative de la France et des USA, le triplement du nucléaire d'ici à 2050 a été acté dans l'accord, mais cette énergie coûteuse, lente à mettre en place et dangereuse, n'a qu'un potentiel très limité au niveau planétaire.

Mais, au total, les promesses faites sont largement insuffisantes. Elles n'entraîneraient qu'une diminution des émissions de - 5% d'ici à 2030 alors qu'elles devraient atteindre, à cette échéance, - 43 % pour un réchauffement inférieur à 2°.

Sortir des énergies fossiles ?

La question de la sortie des énergies fossiles a été au centre des débats. Le texte final appelle à « une transition hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques, d'une manière juste, organisée et équitable en accélérant l'action climatique dans cette décennie critique, de manière à atteindre la neutralité d'ici à 2050 ».

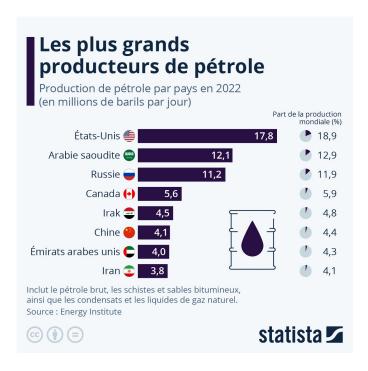
C'est un signal fort, et on pourrait penser que nous sommes sur une trajectoire post fossile.

COP 28 : une conférence historique ?

C'est en effet la première fois qu'une COP mentionne la responsabilité majeure des énergies fossiles dans le réchauffement climatique (80 % des émissions de CO2). La conférence n°26 de Glasgow en 2021 n'avait préconisé qu'une sortie progressive du charbon, dont la production n'a pourtant pas cessé de croître (8,5 Mds de tonnes selon l'AIE Association Internationale de l'Energie).

Pour autant, la sortie préconisée par une centaine de pays dont la France et l'Union Européenne a dû être abandonnée sous la pression des pays producteurs de pétrole et de gaz et grands groupes énergétiques. Plus de 2500 lobbyistes de ces industries ont été accrédités, soit 4 fois plus qu'à la COP 27, un record dans l'histoire des COP depuis le protocole de Kyoto en 1995.

Un pas important en avant a sans doute été fait mais sa portée surtout symbolique se trouve relativisée par la réalité et de nombreuses échappatoires.



Des perspectives de production et d'investissements en hausse

► Selon la base de données "Global Oil and Gas exist list (GOGEL)", les investissements pétroliers ont augmenté de 30 % en 2 ans.

- ► Le jour même ou le texte de la COP mentionnait «la transition hors des énergies fossiles», l'OPEP annonçait une « croissance saine» et une prévision de consommation de 104 millions de barils/ an pour 2024 contre 102 en 2023 !
- Les grandes banques européennes ne semblent pas vouloir vraiment se désinvestir de l'énergie fossile. Même la France, un des pays les plus ambitieux sur la sortie des énergies fossiles (nucléaire oblige ?) vient d'autoriser des forages gaziers en Moselle et des forages pétroliers en Aquitaine. Elle donne également sa bénédiction à Total Energies, qui, dans son dernier plan climat de mai 2023, a prévu d'augmenter d'1/3 sa production de gaz d'ici à 2030 et annoncé en septembre dernier une augmentation d'hydrocarbures de 2 à 3% par an d'ici à 2028.

De nombreuses exceptions ou échappatoires :

- L'industrie et la production gazière dont le rôle de transition est reconnu par le texte est épargnée.
- Dans la sortie progressive préconisée par la COP 26 (Glasgow), l'effort charbon ne concerne que celui associé à du captage ou stockage de CO2.
- L'arrêt des « subventions inefficaces » aux économies d'énergie n'est pas encadré, donc laissé à l'appréciation des Etats.
- Aucun objectif ni agenda ne sont fixés sur le méthane, au pouvoir de réchauffement près de 30 fois plus élevé que le CO2.
- Beaucoup trop de place est laissée aux solutions technologiques (captage et stockage CO2, hydrogène bas carbone, véhicules à faibles émissions).
- Aucun programme de travail n'est prévu pour s'accorder sur des contraintes ou interdictions d'exploration et d'exploitation de nouveaux gisements.
- Limiter la «transition hors des énergies fossiles dans les systèmes énergétiques » laisse entier le problème de la production de plastique.

COP 28 : une Conférence historique ?

Des moyens financiers fortement décalés par rapport aux besoins



Manifestation contre les énergies fossiles lors de la COP 28, à Dubai, le 11 décembre 2023. • THOMAS MUKOYA/REUTER

La COP 15 de 2009 avait promis 100 Mds de dollars/an dès 2020 pour accompagner la transition écologique des pays du Sud. Fin 2022, il manquait encore 17 Mds de dollars.

Créé dans son principe à la dernière COP de 2022 en Egypte (Charm-el-Cheikh), le « fonds pour les pertes et dommages », destiné à couvrir les dégâts irréversibles causés par les catastrophes climatiques, a enfin été mis en place, mais s'avère loin d'être à la hauteur des besoins des pays les plus vulnérables : 700 M€ promis, une goutte d'eau au regard des destructions liées aux dérèglements climatiques qui pourraient, selon l'ONU dépasser les 500 Mds de dollars d'ici à 2030.

Le groupe de travail annoncé pour taxer les multinationales fossiles sur les profits énormes engrangés afin de financer ce fonds est une bonne initiative, mais le peu d'empressement des Etats à contribuer jusqu'ici à aider les pays les plus vulnérables peut laisser sceptique sur son efficacité.

Le texte final prévoit de doubler (de 20 milliards à 40 milliards de dollars/an) les aides pour l'adaptation aux dérèglements climatiques et le déploiement des alternatives aux énergies fossiles, soit dix fois moins que les besoins des nations les plus pauvres selon le Programme des Nations Unies sur l'Environnement (PNUE).

Une COP sans grande ambition

Si les projecteurs ont été braqués sur les véritables responsables de la crise climatique actuelle et à venir, la COP 28 n'aura pas vraiment répondu aux attentes et aux exigences de l'urgence climatique. Cet accord est, au final, une coquille remplie de promesses sans grande ambition. Ne prévoyant ni plan global ni objectifs chiffrés ni agenda, il n'exercera aucune contrainte sur les Etats et sur les investisseurs, ce qui interroge sur sa réelle portée.

La prochaine Conférence sera-t-elle plus prometteuse et efficace ? Souhaitons-le mais le fait d'en avoir confié la présidence à l'Azerbaïdjan, dont l'économie dépend à près de 90 % du pétrole et du gaz ne manque pas de laisser perplexe.

Raymond MAGUET

Capter le CO2?

Parmi les différentes formes de captage de CO2, celui par filtration d'air ou de fumée de combustion est fortement préconisé par les Etats et industries producteurs d'énergies fossiles. En réalité ces techniques, qui peuvent être utiles pour certaines industries telles que cimenteries, aciéries ou centrales à charbon relèvent plus, selon l'Agence Internationale de l'Energie, du « mirage technologique » que de la solution réelle.

Les résultats de la capture de CO2 sont jusqu'ici médiocres. D'après l'AIE, dans les 47 sites industriels mondiaux, le carbone piégé en 2022 ne représente que 0,4 % des émissions ! Le développement de ces techniques demanderait des sommes astronomiques pour devenir une véritable solution. Des travaux de l'Université d'Oxford estiment qu'un développement massif de captage industriel coûterait 1 000 Mds de dollars supplémentaires chaque année pour continuer à consommer des énergies fossiles.

Le grignotage des terres agricoles









La maison individuelle, un doux rêve!

80% des Français aspirent à vivre dans une maison individuelle selon une consultation en ligne organisée par le gouvernement en 2021. Publiés par la FFC (Fédération Française des Constructeurs de maisons individuelles), les résultats d'un sondage réalisé avec l'institut IFOP confirment cet attrait pour la maison individuelle. Le choix est évident. Pour les futurs jeunes ménages, l'accès à la propriété se démocratise mais reste toutefois limité à la capacité d'investissement. La maison individuelle offre un cadre de vie privilégié avec espace vert pour les enfants, jardin et potager pour adopter un mode de vie écologique. Signe d'ascension sociale, cette volonté légitime d'acquérir un habitat individuel garantit, d'autre part, l'intimité, la tranquillité, la sécurité et une certaine liberté en ces temps de crise sanitaire et d'époque anxiogène.

Mais, paradoxalement, le désir des Français pour la maison individuelle va à l'encontre de la politique actuelle du logement dont la pensée unique se résume à la densification urbaine dans les métropoles pour lutter contre l'artificialisation des sols. La "densification" est le maître mot de nos élus qui, non seulement proposent peu de logements individuels mais tirent argument de l'étalement urbain pour s'obstiner à concentrer la population en périphérie dans des immeubles collectifs souvent laids, uniformes et répéti-

tifs. Un modèle capitaliste productif dont l'objectif inavoué est celui d'enfermer et d'assujettir les nouveaux arrivants à un style normé de consommateur, atout clé pour les boutiques des centres commerciaux périphériques.

La métropole tentaculaire

L'Est dijonnais, depuis quelques dizaines d'années, est l'exemple de cette France dite périphérique qui n'a pas cessé de s'étendre avec l'attractivité exponentielle de Dijon métropole. Insidieusement notre territoire a été rattrapé par un tissu urbain et périurbain immodéré, avec l'extension effrénée de nouvelles zones commerciales autour d'immeubles de béton, toujours plus nombreux, entassés sur les terres agricoles nourricières. C'est effrayant de voir toutes ces terres sacrifiées dans l'Est dijonnais qui sont l'image de notre société de surconsommation dont les conséquences sont catastrophiques pour l'homme et la planète. L'espace rural a complétement disparu remplacé par des zones d'habitat qui s'étalent avec le développement concomitant de zones d'activité commerciale, industrielle ou artisanale. On assiste à une intensification pernicieuse d'hectares bétonnés, de terrains bitumés, compactés et de voies de communication, sans d'ailleurs de mise à disposition de nouveaux systèmes de transport collectifs qui réduiraient la congestion routière et amélioraient la qualité du milieu de vie.

La densification: oui mais...

Des futures zones sensibles

Dans ces nouvelles banlieues, à la lisière de Dijon, s'entasseront ainsi des milliers de personnes qui seront soumises à des déplacements quotidiens dans les embouteillages et à la pollution. Ces récents quartiers hyper concentrés risquent de devenir des zones sensibles dans un environnement dégradable propice à la désorganisation sociale.

De surcroît, dans ces zones d'habitat surpeuplées, les constructions hâtives et désordonnées conçues pour privilégier le rendement économique ont été réalisées en un temps record. A-t-on pris en considération une bonne qualité de vie future et un environnement paysager capable de répondre aux défis du changement climatique ? Peut-on prétendre au sentiment de bien-être dans ces lieux d'habitation amassés où sont disparus les espaces naturels ? Inéluctablement les habitants les moins aptes socialement seront exposés aux nuisances et à l'insécurité dans cet espace périurbain standardisé où la densité croissante de la population n'est pas synonyme de vie apaisée.

Repenser la zone commerciale

Ainsi, depuis les années 1970, l'Est dijonnais s'est laissé totalement déborder par le développement anarchique de magasins-hangars, de "boîtes à chaus-

sures" et de parkings qui, par une concurrence des communes les unes avec les autres, a favorisé la mise à disposition de terrains communaux constructibles sacrifiant les terres arables. L'activité agricole n'a pu résister au marché de l'urbanisation : il est tellement plus facile et moins cher de construire sur les terres agricoles, des terres convoitées aux plus-values substantielles! C'est ainsi que l'absence d'une politique publique cohérente et commune dans l'Est dijonnais a bouleversé l'environnement au détriment de la qualité de vie.

Densifier les espaces pour bâtir des logements collectifs en limitant l'artificialisation des sols peut se concevoir. Mais est-on prêt à réduire les surfaces des zones commerciales ? Une nouvelle politique urbaine reste à inventer. La zone commerciale de Quetigny qui a contribué au phénomène d'étalement urbain et à ce que l'on appelle la "France moche" est devenue obsolète sur le plan économique, environnemental et urbanistique. Il est grand temps de la transformer pour répondre aux enjeux écologiques.

Pour compenser les arbres disparus et rendre des terres à la nature, les projets tardifs d'afforestation dans l'Est dijonnais se révèleront-ils des outils écologiques efficaces ?

Jean MICHOT

La "France
moche":
"Le tout
bagnole"
et les boîtes à
chaussures ...
Quel avenir
pour la zone
commerciale de
Quetigny?



Aéroport Dijon Bourgogne Franche-Comté:

La charte de développement durable pour l'aéroport de Dijon Longvic est enfin officialisée et publiée sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante :

https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/ Environnement/Nuisances/Nuisances-sonores/ Charte-pour-un-developpement-durable-de-Iaeroport-Dijon-Bourgogne-Franche-Comte.

Suite à son adoption par la commission consultative de l'environnement, lors de sa réunion annuelle le 2 mai 2023, la première charte pour un développement durable de l'aérodrome Dijon Bourgogne Franche-Comté a été signée par la quasi totalité des membres de la commission dont l'association Quetigny-Environnement.

Elle doit permettre un fonctionnement et un développement de l'aéroport qui soit respectueux de l'environnement et des habitants des communes alentour. Nous vous diffusons la page dédiée à cette charte publiée sur le site Internet de la préfecture.

:Objet de la charte

L'objectif principal de cette charte est d'assurer la maîtrise des nuisances liées à l'exploitation de l'aéroport, en particulier des nuisances sonores.

Ce type de document propre aux aérodromes (s'agissant des aérodromes visés à l'article L. 112-5 du code de l'urbanisme), dont la rédaction pour chaque aérodrome est facultative, est prévu par le code de l'environnement (article L. 571-13, au sein d'un ensemble de dispositions dédiées à la prévention des pollutions sonores, dont la lutte contre le bruit des transports aériens) afin de formaliser « les engagements pris par les différentes parties intéressées à l'exploitation de l'aérodrome en vue d'assurer la maîtrise des nuisances liées à cette exploitation ».

L'adoption de la charte

Le principe d'une telle charte pour l'aérodrome Dijon Bourgogne-Franche-Comté provient de la révision en 2019 du plan d'exposition au bruit, qui consistait à adapter le plan aux nouveaux usages civils de la plateforme aéroportuaire, à la suite de la fermeture de la base militaire « BA 102 ».

En effet, lors de l'enquête publique relative à la révision de ce plan, ont été mises en évidence certaines nuisances sonores générées par les nouveaux



usages civils de l'aérodrome et subies par divers habitants riverains ou survolés par des vols en rapport avec l'aérodrome.

Un groupe de travail ad hoc s'est alors réuni à plusieurs reprises afin de rédiger un projet de charte. Ce groupe était composé de représentants du syndicat mixte de l'aérodrome Dijon-Longvic (SMADL, propriétaire de l'aérodrome), de l'exploitant de l'aérodrome (société EDEIS), de sociétés aéronautiques basées à l'aérodrome, de la préfecture, de maires de communes exposées aux nuisances sonores, ainsi que d'associations de protection de l'environnement et d'associations de riverains.

Ce projet a ensuite été soumis à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome, qui l'a adopté à la majorité de ses membres présents lors de sa réunion annuelle, tenue le 2 mai 2023.

Signée par ces diverses parties prenantes au cours des mois suivants, la charte est désormais pleinement opérationnelle.

Le contenu de la charte

Parmi les solutions figurant dans la charte pour limiter les nuisances sonores et permettre une cohabitation plus paisible et sereine de l'aérodrome avec les habitants riverains et survolés, peuvent en particulier être mentionnées les mesures suivantes :

- activité de parachutage possible uniquement sur autorisation de l'exploitant et selon les modalités suivantes : du lundi au dimanche entre 9h et 12h (dernier décollage avant 12h) puis entre 14h et 19h (heure du dernier décollage), sous réserve de la possibilité de modifier ces horaires pour des raisons dûment justifiées (notamment pour des raisons météorologiques) ;

charte pour un développement durable...

- activité de voltige permanente prohibée, cette activité étant possible uniquement de façon ponctuelle et exceptionnelle après diverses autorisations (de la part de la direction de la sécurité de l'aviation civile, de l'exploitant et du SMADL) et information préalable des riverains, et selon les modalités suivantes : du lundi au samedi entre 10h et 12h puis entre 14h et 18h ; pas d'activité le dimanche ni les jours fériés ;
- activité d'entraînement de nuit possible de façon ponctuelle et exceptionnelle et selon les modalités suivantes : du lundi au vendredi activité limitée à une fois par semaine ; du samedi au dimanche : activité d'entraînement interdite entre 23h et 6h du matin.

Le suivi et l'évolution de la charte

S'agissant non seulement de la création d'une première charte pour cet aérodrome, mais aussi en raison de l'objectif de traiter en priorité de la question primordiale des nuisances sonores, la charte ainsi adoptée n'a par nature pas prétention à l'exhaustivité des solutions identifiées s'agissant des nuisances sonores ni à l'exhaustivité des autres questions à traiter en matière de développement durable.

Cette première itération de la charte a donc vocation, au fil du temps, à être à la fois ajustée, si nécessaire, sur les solutions prévues quant à la limitation des nuisances sonores et enrichie sur les autres sujets à traiter.

Ce rôle de suivi des résultats obtenus et d'adaptation et d'enrichissement de la charte incombe à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome, réunie chaque année.

Signaler des nuisances en rapport avec l'aérodrome

Si vous souhaitez signaler des nuisances que vous estimez être en rapport avec le fonctionnement de l'aérodrome, vous pouvez le faire en remplissant le formulaire de réclamation accessible depuis le site de l'aérodrome.

Pour ce faire, cliquez sur le bouton « *Vous avez une réclamation?*» en bas de la page « *contact »* :

https://www.dijon.aeroport.fr/contact

L'exploitant de l'aérodrome s'engage à apporter une réponse dans un délai d'un mois.

En outre, le personnel d'accueil de l'aérodrome se tient à la disposition des riverains par téléphone au 06.37.63.54.51 pendant les horaires d'ouverture des services (08h30–18h00) afin de répondre à leurs questions. N'hésitez pas à laisser un message si besoin.

Documents associés

Télécharger Arrêté préfectoral du 21/12/2021 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Dijo... PDF - 0,16 Mb - 17/11/2023

Télécharger Charte pour un développement durable de l'aéroport Dijon Bourgogne-Franche-Comté PDF - 4,05 Mb - 17/11/2023

Extrait du communiqué de l'équipe en charge du collectif de "Riverains Excédés par une Aéronautique Sans Limites" initiatrice de la pétition :

« Eh bien voilà, il aura fallu 5 ans de batailles acharnées et de multiples rendez-vous pour aboutir enfin à un compromis d'exploitation pour limiter les nuisances aériennes de l'aéroport de Dijon-Bourgogne! Celui-ci prend la forme d'une charte de l'environnement durable pour l'aéroport de Dijon-Bourgogne, document officialisé et diffusé le 17 novembre 2023 par le Pôle Environnement de la Préfecture de Côte d'Or.

Rappelons que, depuis le départ des militaires en 2016, l'activité civile s'exerçait réglementairement mais librement au-dessus des zones habitées, y compris les week-ends, contrairement à bien d'autres sites où existent des limitations, notamment sur les horaires et sur les conditions de survols.

Cinq associations environnementales se sont engagées sur le sujet. Malgré les divergences d'approches des unes ou des autres, ces associations et leurs représentants ont réussi à faire bloc tout au long du processus. Cette unité a manifestement fait poids dans les échanges notamment auprès de l'exploitant et des pouvoirs publics. Les associations ont aussi fortuitement disposé d'une certaine expertise qui n'a pas laissé le champ libre aux seuls techniciens aéronautiques et enjeux économiques.

Et cette victoire, hormis l'engagement des associations représentantes des riverains et aussi de celui d'un maire d'une commune riveraine, nous la devons également beaucoup à vous, signataires de cette pétition et éventuellement auteurs de commentaires. Par votre action vous avez attiré l'attention des médias, du gestionnaire et des pouvoirs publics sur une situation d'exploitation aéronautique qui est subitement montée en charge en dépit de tout bon sens et en s'affranchissant totalement de la présence d'un environnement désormais très urbanisé... »

Georges PERLONGO

On vide notre armoire!

réalisé.



A la suite d'une convention signée le 17 octobre 2023 avec le président du conseil départemental de la Côte d'Or, l'association a remis au service départemental des archives de la Côte d'Or une partie de ses dossiers enregistrée au nom du « fonds Quetigny Environnement ».

Les dossiers remis le jeudi 9 novembre 2023 à M. Edouard Bouyé, directeur du service départemental des archives de la Côte d'Or, ont permis de faire l'inventaire des archives de Quetigny Environnement avec le concours des étudiants du master 2 d'archivistique ("Archives des XXe et XXIe siècles européens" de l'université de Dijon). Il convient de citer leur nom : Marianne Aubathier, Sofian Bechraoui-Quantin, Benoît Federico, Émilie Frantz, Jeanne Leheup, Florine Malolepszy, Arnaud Nunes, David Pasternak, Pyalo Pouwouli, Agathe Raby, Benoit Suillot, Alexandre Suinot. A titre d'anecdote, le responsable du master, M. François Jarrige, maitre en histoire contemporaine, spécialiste de l'histoire de l'environnement doit venir faire, à l'invitation de notre association, une conférence le 30 mai sur la question de la décroissance.

Tous les documents constitutifs de ce fonds sont librement communicables hormis les dossiers des affaires portées devant les juridictions administratives par l'association qui ne seront communicables qu'après un délai de 75 ans, par parallélisme avec les délais légaux de communication des archives publiques. Voici quelques extraits du travail efficace et précieux

Biographie ou histoire

Fondée le 25 mai 1981, l'association Quetigny Environnement œuvre pour la préservation de l'environnement et de la qualité de vie des Quetinois. Elle a notamment réalisé des études d'impacts pour des projets d'aménagement comme ceux du TGV- Rhin-Rhône. L'association a œuvré pour sensibiliser le public sur le lien entre environnement et qualité de vie. Le président, Yves Galli a fait un dépôt aux Archives Départementales de la Côte d'Or, conformément à la délégation de signature que lui a donnée le conseil d'administration de l'association en date du 4 juillet 2023. En 2023, l'Association est encore en activité. Afin que ses actions puissent être mieux connues mais également afin de rendre accessibles les dossiers relatifs à d'importants aménagements intervenus sur ou autour de la commune de Quetigny au cours des dernières décennies, l'association souhaite déposer ses dossiers les plus anciens auprès des Archives départementales de la Côte-d'Or.

Présentation du contenu

Le fonds, librement communicable, est le fruit des travaux de l'association : correspondance, réunions publiques, et collecte de dossiers documentaires et de coupures de presse. Le fonds est notamment constitué autour de projets d'aménagement d'infrastructures, comme la ligne de TGV Rhin-Rhône. Outre la recherche d'informations auprès des porteurs de projets et de la puissance publique, l'association s'attache à informer les riverains avec des réunions publiques et des manifestations de sensibilisation. Si cela est jugé nécessaire, une mobilisation desdits riverains est effectuée par le biais de pétitions, voire d'actions en justice, quand la pollution sonore (notamment liée au trafic aérien) donne lieu à des excès nuisibles à la qualité de vie.

On fait l'inventaire

L'action de l'association est avant tout informative et légale.

Le fonds est complété par une collection complète du bulletin de l'Association, paraissant depuis 2009, "L'Accent aigu", qui a été coté avec les périodiques.

Corps de l'inventaire

Administration générale et activités

Affiches des manifestations organisées par l'association (préservation des espaces urbains ; Non au contournement de la capitale bourguignonne; oui pour une gare urbaine bien desservie; soirée loto; exposition mycologique ; identification du champignon lépiote ; conseils et démonstration d'un pépiniériste). Journées de l'environnement (Une journée sans voiture devant l'école ; sortie avec les jardiniers de Quetigny) : demandes de subventions, correspondance, comptes rendus, tableaux des coûts, programmes, bulletins d'inscriptions, menus, programmes, presse (1998-1999). Correspondance avec l'association Longvic Environnement (1998). Participation au CLAPEN (Comité de liaison des associations de protection de l'environnement et de la nature) : réunions, correspondance, abonnements, cotisations, presse, débats, emploi des jeunes (1997-2002) • 1996-2002

Agriculture

Utilisation de pesticides dans les espaces verts de Quetigny : correspondance, presse (1995-1996). Pétitions contre les organismes génétiquement modifiés (OGM) : distributions au public et envoi aux préfets et élus (2003) • 1995- 2003

Air

Information et actions menées pour améliorer la qualité de l'air en France et en Bourgogne : études, brochures, plans • 1991-2000

Automobile

Impacts environnementaux pour la ville de Quetigny de la construction de l'ARC (voie routière desservant Dijon, Saint- Apollinaire, Quetigny, Varois-et-Chaignot, Couternon et Arc-sur-Tille) : enquête publique, expertise, correspondance, comptes rendus, presse (1982-2003). Plan de déplacement urbain (PDU) : présentation, dossier de voirie d'agglomération, enquêtes, comptes ren-

dus de réunions, mise en place d'un comité pour l'amélioration des conditions de circulation (1996-2000). Impacts environnementaux de la création du 2 x 2 fois voies de la Liaison nord de l'agglomération de Dijon (LINO) : rapports, études, consultation de la population, débat, correspondance (2000-2002) •1982-2003

Avion

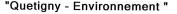
Nuisances sonores de l'aéroport et de la Base aérienne 102 d'Ouges-Longvic

Consultation collective sur l'environnement (CCE) Correspondance, comptes rendus, presse, plans, règlement intérieur, relevés, enquêtes, rapports • 1993-2006

Pétitions des habitants de Quetigny, Neuilly-lès-Dijon, Varois-et-Chaignot et des membres de l'association L'Éveil du Mont-Blanc (1994). Étude acoustique, comptes rendus, règlements, arrêtés préfectoraux, schémas et graphiques, rapports de l'armée de l'Air (1997-2007). Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome (2002). Trajectoires aériennes et projet de l'aérodrome, cartes (2005-2007) • 1994-2007

Présentation du contenu : Les pétitions comportent l'adresse de leurs signataires, ce qui permettra d'établir une cartographie des nuisances sonores ; elles portent souvent des remarques, qui caractérisent ces nuisances.

Sennecey-lès-Dijon : comptes rendus, études, presse, correspondance, expertises (1984-1999). Pétitions des habitants de Neuilly-lès-Dijon et de Sennecey-lès-Dijon (1994) • 1984-1999



Bulletin d'information n°22

Novembre 2007

"Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants" (Antoine de Saint-Exupéry)



Générale

7 décembre

20 h

Salle du

Cromois

Spécial aéroport civil de Dijon-Longvic

Avec le projet "Renaissance",

Quetigny demain

Trafic aérien militaire maintenu

Image de modemité, de progrès, Quetigny a toujours priviègle l'environnement et la qualité de vie de ses habitants. Notre ville à la campagne, désirable et désirée, a toujours eu un rôle fédérateur, valorisant un espace de bien-être et de qualité des relations humaines.

Mais commen tendre aujourd'hui vers un développement du rable et maîtriser l'urba nisation?

rable et maitriser lurbanisation?

A l'heure de l'automobile, d' un pépériurbain en extension mal défini, d'un projet Renalissance vecteur de bruit et de pollution atmosphérique, les habitants s'inquiètent de leur sécurité environnementale et sanitaire.

On fait l'inventaire

Procédures devant les juridictions administratives (tribunal administratif de Dijon, cour administrative d'appel de Lyon et Conseil d'État) contre le Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Dijon-Longvic Arrêté préfectoral, requête en excès de pouvoir, rapports, cassette d'une émission de radio, presse, correspondance • 1975-1997

Pièces de procédure • 1994-1999

Commerce

Extension de la galerie commerciale Carrefour de Quetigny : qualité de l'air, axes routiers, nuisances sonores, comptages de véhicules • 2000-2003

Présentation du contenu : Comptes rendus, presse, notes, correspondance, bilans, enquêtes

Déchets

Projet d'ouverture d'une déchetterie à Quetigny : étude préalable, visites d'autres déchetteries, actions de sensibilisation, contacts avec la SODIREC et avec Emmaüs • 1982-1993

Présentation du contenu : Articles de presse, brochures, correspondance, présentation, législation

Eau

Information et mobilisation contre la création du bassin de rétention et en faveur de la qualité de l'eau de la rivière de Cromois : enquêtes, études, colloque, comptes rendus, réunions, correspondance, presse (1982-2003). Aménagement de bassins de rétention à Quetigny, Dijon et Barges : études, plantations d'arbres, actions auprès des pouvoirs locaux, correspondance, documentation, presse (1994-2004) • 1982-2004

Action judiciaire contre la mauvaise qualité de l'eau potable à Quetigny : échange avec les habitants, pétitions, correspondance, cahiers des charges du fournisseur, réunions, plaintes, presse (1975-1994). Qualité de l'eau potable et non potable dans la région dijonnaise : photographies, correspondance, législation, presse (1898-1998). Gestion responsable des bassins de la Saône et du Doubs : travail avec le syndicat, rencontres, brochures, notes de réunions, correspondance, presse (1992-1994). Liaison nord de Dijon (LINO) : enquête sur l'impact environnemental, notamment hy-

draulique, sur les réservoirs du Cromois (1992-1999) • 1975-1999

Train

Passage du train à grande vitesse (TGV) Rhin-Rhône par l'agglomération dijonnaise

Dossier d'information sur les perspectives d'aménagement et de développement, kit de communication (Réseau ferré de France et Mission TGV Rhin-Rhône), avis, synthèses (1993-1999). Branche est du TGV Rhin-Rhône : études préliminaires sur la traversée de l'agglomération dijonnaise, documentation (Réseau ferré de France et Direction départementale de l'équipement de la Côte-d'Or (2000) • 1993-2000

Projet de passage du TGV par l'agglomération dijonnaise ; comité d'action contre le contournement de la métropole dijonnaise • 1884-2000

Présentation du contenu : Dossiers documentaires, presse, manifestations, débats

Branche sud du TGV Rhin-Rhône • [1990]-[2000]

Présentation du contenu : Débat public, échanges avec le CLAPEN (Comité de liaison des associations de protection pour l'environnement et la nature.

Plate-forme bimodale (pétrole sur rail) de Perrigny-lès-Dijon et Chevigny-Saint-Sauveur • 1997-1998

Présentation du contenu : Comptes rendus de réunions, correspondance.

Urbanisme

Aménagement des allées cavalières de Quetigny • 1999-2000

Présentation du contenu : Correspondance, presse, plans, notes, extrait du registre des délibération

Vélo

Promotion du vélo comme moyen alternatif de transport : « Plaidoyer pour une petite Reine », documentation, brochures, note sur la situation en Alsace (1999). Projet de valorisation par une piste cyclable de l'échanqeur

« Mirande » (Quetigny et Dijon) de la rocade est : rapport, comptes rendus de réunions (1999-2000) • 1999-2000

On vide notre sac!

L'association a toujours eu à cœur, dans le cadre de sa démarche citoyenne, de s'exprimer sur tous ces dossiers qui retracent en partie l'historique des grands projets d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement sur notre ville, mais aussi sur l'agglomération devenue métropole. Bien que bon nombre de nos analyses et nos observations se soient avérées ultérieurement pertinentes, elles n'ont hélas quasiment été jamais suivies.

On citera par exemple l'aménagement récent de la Place Centrale hyper bétonnée ou du quartier de "l'étouffoir" où le commissaire enquêteur, validant nos propositions, avait recommandé de supprimer un des immeubles finalement construit.

La galerie marchande de carrefour

Nous avons eu aussi à nous prononcer sur des projets qui finalement n'ont jamais été réalisés comme par exemple, le volet paysager de l'extension de la galerie marchande de carrefour.

Non seulement le parking initial a été ultérieurement réhaussé d'un étage, mais :

- Où sont les cépées, les écrans bois et métal et les plantes grimpantes qui devaient habiller la façade?
- Où est la nappe de platanes en bordure de la rue des Chalands ?

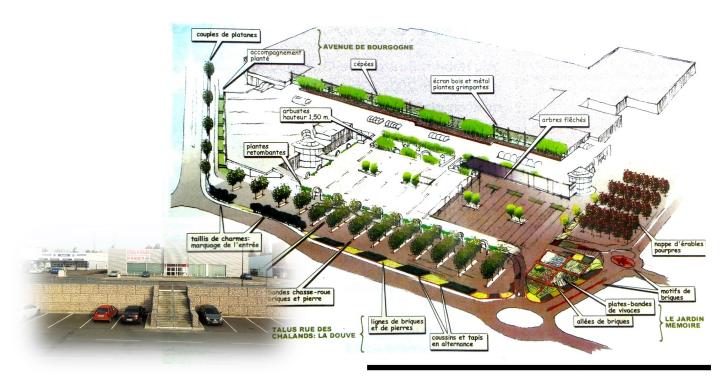
- Où est la nappe d'érables pourpres ?
- ➤ Où est le jardin mémoire avec ses allées de briques et plates-bandes vivaces ?

Le jardin mémoire aujourd'hui

Etaient prévus pour ce jardin mémoire des liquidambars, des érables pourpres, des cotonéasters, des bambous, autant d'espèces souvent exotiques, loin de rappeler la mémoire de la flore locale... qui n'ont d'ailleurs jamais été plantées. 10% du terrain devait être conservés en espaces verts. Où sont-ils aujourd'hui ? Ne nous a-t-on pas abusé ? A quoi bon lancer une consultation sur un projet si ensuite le cahier des charges n'est pas respecté ? C'est la loi des urbanistes qui l'emporte trop souvent sur toutes les considérations environnementales et l'avis du citoyen est ignoré!

Yves GALLI





Pesticides: 10 ans de plus!

L'inflation a provoqué une chute inévitable des ventes des produits bio, 6 % entre 2020 et 2022, d'après l'Agence bio. Une récente enquête de l'association "Que Choisir", (n° 623 p.57) confirme que le bio coûte plus cher : + 25 % en supermarchés et + 9 % en circuits courts, par rapport aux fruits et légumes conventionnels. La filière bio est plongée d'autant plus dans une crise profonde que les pays européens échouent à se mettre d'accord sur le glyphosate!

La France s'est abstenue

Si j'ai bonne mémoire, Emmanuel Macron avait promis qu'en 2017, la France n'autoriserait plus le glyphosate dans les trois ans à venir. Mais en 2023, l'impact flagrant des lobbies sur les décisions bruxelloises a persuadé les agences européennes pour prolonger l'autorisation du glyphosate pour dix ans. La Commission européenne s'était réunie au mois d'octobre avec les représentants des ministres de l'Agriculture des 27 États membres et la proposition alors n'avait pas obtenu la majorité qualifiée, c'est-à-dire l'approbation d'au moins 15 États sur 27. Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé que la France s'abstenait : « On a dit, depuis le début, que la proposition de la Commission telle qu'elle est formulée, dix ans sans conditions, ne correspondait pas à la trajectoire [de la France] », qui est de « restreindre les usages là où il y a des alternatives pour faire en sorte qu'il y ait moins de glyphosate », justifiait le ministre de l'Agriculture.

La France proposait sept ans et n'a pas voté contre une réautorisation pour dix ans. Une nouvelle réunion pour décider du sort de la substance herbicide se tenait alors courant novembre.

L'herbicide chimique toxique le plus vendu sur la planète

Alors que le glyphosate est classé par le le Centre International de Recherche sur le Cancer comme cancérogène, alors que l'impact sanitaire est désastreux selon l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), alors qu'il est d'une extrême toxicité pour les poissons, les oiseaux, les insectes et les organismes du sol, alors que la société civile avec d'autres ONG se mobilisait dès 2021 et demandait l'interdiction du glyphosate (pétition signée par plus de 500 000 Français), la Commission européenne appelait néanmoins à la réautorisation de l'utilisation pour... 10 ans de l'herbicide chimique le plus vendu sur la planète (*la précédente autorisation se limitait à 5 ans*)!



Page 17 Bulletin d'information n° 53

La France a manqué de courage

Lors de la campagne de dépistage organisée par le collectif Glyphosate 21, "les pisseurs volontaires" avaient déposé 550 plaintes en juillet 2019. Toutes les analyses étaient revenues positives avec un taux de glyphosate de 1,09 ug/ml en moyenne!



Quetigny-Environnement, membre actif du collectif glypho 21, a participé jeudi 2 novembre 2023 à une réunion de préparation pour manifester contre la prolongation de l'autorisation du glyphosate en Europe. Un apéro symbolique avec les pancartes des taux de glyphosate dans les urines avait lieu le vendredi 10 novembre à midi place du Bareuzai et puis devant le marché à Dijon pour rappeler les promesses non tenues du gouvernement et l'inviter à voter NON lors du deuxième examen par la commission européenne en novembre.

Une décision confirmée

"Conformément à la législation de l'UE et en l'absence de la majorité requise dans un sens ou dans l'autre, la Commission est tenue d'adopter une décision avant le 15 décembre 2023, date d'expiration de la période d'approbation actuelle", explique l'exécutif européen dans un communiqué. Des "nouvelles conditions et restrictions" sont toutefois prévues, notamment l'interdiction de

l'usage de ce pesticide pour la dessiccation (épandage pour sécher une culture avant récolte).

A la suite du vote de l'UE le 16 novembre, faute de majorité qualifiée des Etats membres, la décision est donc revenue à la Commission : le glyphosate va être réautorisé pour dix ans !

Si le glyphosate, utilisé seul, en tant que substance active n'est pas aussi toxique pour les plantes à des niveaux agricoles normaux, associé à des coformulants (substances ou préparations ajoutées en mélange aux produits phytosanitaires) pour créer des herbicides comme le Roundup, il devient tout de suite extrêmement nocif.

Les agences réglementaires européennes et nationales qui ne veulent pas une interdiction massive des pesticides ferment ainsi les yeux. Le glyphosate continuera son œuvre de destruction : appauvrissement des sols, toxicité sur le microbiote des sols, appauvrissement des plantes, affaiblissement de leur système immunitaire, perte de la biodiversité et des pollinisateurs sans oublier la perte de de valeur nutritive des fruits et légumes privés des micronutriments.

Jean MICHOT



Page 18 Bulletin d'information n° 53

La peau du bio?

L'agriculture biologique traverse une crise profonde avec une aide qui ne répond pas aux besoins des producteurs alors que des milliards sont destinés aux filières industrielles.



L'Etat ne respecte pas ses engagements : les 20% de produits bio minimum pour la restauration collective ne sont pas respectés, l'objectif des 15% de surfaces agricoles en bio fixé en 2022 n'a pas été atteint (10,7% aujourd'hui), l'interdiction des pesticides promise en 2017 dans les trois ans consécutifs a été retirée en 2023 (on en reprend pour dix ans !), le principe de précaution à la culture des VrTH (Variétés rendues Tolérantes aux Herbicides) n'est pas appliqué...

Autre tour de passe-passe : le label HVE (Haute Valeur Environnementale) n'a été pensé que pour certifier des exploitations en transition écologique mais toujours intensives dans l'usage des pesticides. Ce label offre des aides supplémentaires pour verdir leur image (panneaux solaires, chauffage des serres, systèmes d'irrigation automatisé...) sans nuire au rendement.

Dans un tel contexte, alors que l'agriculture conventionnelle (dite aussi intensive) est largement subventionnée avec l'argent public, qu'il n'y a plus de remise en cause des pratiques chimiques (engrais, pesticides) et de l'élevage industriel, que l'aide au maintien de l'agriculture bio en 2023 est supprimée, le gouvernement a choisi clairement de soutenir l'agro-industrie délaissant la filière bio qui traverse une crise sans précédent. La souveraineté alimentaire est détournée en complicité avec la FNSEA vers l'impératif productiviste.

L'ultra libéralisme de l'Etat veut-il avoir la peau du bio ?

Alors que l'agriculture bio s'interdit l'usage des pesticides et d'engrais de synthèse, les agences sanitaires européenne ou française autorisent, pour augmenter les rendements dans l'agriculture conventionnelle, une centaine de substances actives jugées possiblement dangereuses qui ne respectent pas les normes en matière de santé et d'environnement.

Les consommateurs qui sont tournés de plus en plus vers le local, qui n'ont pas la possibilité de débattre sur les questions agricoles et alimentaires, ni d'intervenir sur les choix des politiques agricoles, sont ainsi roulés dans la farine. Une farine loin d'être bio, élaborée dans des conditions environnementales et des bilans carbones désastreux.

C'est dans ce climat de mépris de l'agriculture biologique, alors que la part de la surface agricole exploitée par les structures familiales et paysannes recule, qu'un décret, pris fin mai 2023 en catimini, va permettre de vendre les fermes françaises à des fonds de pensions privés, à des firmes de l'agrobusiness ou à la grande distribution. La porte à la financiarisation de l'agriculture est ainsi grande ouverte avec les conséquences qui s'en suivent : prise de contrôle d'investisseurs extérieurs sur le capital des fermes, perte de l'autonomie décisionnelle des paysans qui seront asservis au modèle capitaliste. Paysans, paysans ? Mais il n'y a plus de paysans !

Jean MICHOT Sources : Campagnes solidaires, Que choisir



La plaine des Aiguisons

Aménagement de la plaine des Aiguisons : une démarche intéressante de la municipalité.



Soucieuse d'impliquer les habitants dans la gestion de la commune, la municipalité vient d'engager une concertation citoyenne pour l'aménagement de la plaine des Aiguisons. Saluons cette démarche intéressante et espérons une participation importante de nos concitoyens.

Ce projet est aussi pour nous l'occasion de revenir sur la pérennité de cet espace qui était loin d'être assurée si l'on remonte au rapport « Mona Lisa Architectes » établi en novembre 2011 dont l'objet était de définir une nouvelle stratégie urbaine visant à densifier la ville en synergie avec la réalisation du tram.

Les auteurs du rapport, considérant la plaine des Aiguisons comme sous-utilisée, avaient imaginé pour ce site, un habitat individuel dense et de petits immeubles en périphérie avec le maintien d'un espace vert résiduel.

On ne pourra donc que se réjouir de voir la situation de cet espace vert confortée et aménagée en concertation avec des habitants de la ville.

Pour mémoire rappelons aussi que le même rapport, considérant que le cours Sully, était une des voies les plus consommatrices d'espace sur la commune, suggérait une opération immobilière sur cet axe, elle aussi, non retenue.

Pour le reste, les aménagements urbains réalisés sur la ville au cours de ces dernières années, notamment l'opération « Cœur de ville » s'inspirent des préconisations de ce document.

Yves GALLI

Photo extraite du rapport Mona Lisa architectes (page 64)



Page 20 Bulletin d'information n° 53

Rencontre avec le maire

Après les temps d'échanges avec les habitants de plusieurs quartiers de Quetigny, le maire a souhaité rencontrer l'association.

La réunion s'est tenue le 19 décembre 2023 dont voici un compte rendu.

Etaient présents pour la municipalité :

Rémi Détang, Isabelle Pasteur, Marie Lombard, Amandine Peseux.

pour Quetigny-Environnement:

Yves Galli, Brigitte Boulley, Marie-Josèphe Gentelet, Lionel Santona, Francine Mulot.

De nombreuses questions furent évoquées par notre association qui avait tenu son assemblée générale le 1er décembre et à laquelle, en raison de circonstances imprévues, aucun élu de la municipalité avait participé.

Ramassage des feuilles mortes

Q.E.: Nous demandons une réduction des fréquences de ramassage des feuilles mortes que nous trouvons trop nombreuses. Ce travail provoque du bruit et de la pollution. Nous sommes d'accord pour l'utilisation des souffleuses sur les allées mais nous insistons sur le fait que les feuilles mortes sont utiles sur les pelouses et dans les bosquets pour apporter de la biodiversité et qu'elles pourraient être broyées sur place. Autour des arbres, ce n'est même pas nécessaire. Il faudrait expliquer à nos concitoyens la démarche à travers, par exemple, des articles dans le Vivre à Quetigny.

Réponse : les feuilles s'envolent lors des coups de vent d'une part et d'autre part, nous vivons dans une société où la sécurité des personnes s'impose. Les entreprises ont un planning à respecter. Certains habitants sont très exigeants et sollicitent la municipalité pour ce nettoyage.

L'état sanitaire des arbres

Q.E. : l'état sanitaire des arbres sur la commune est préoccupant, en particulier celui des érables plantés le long de la voie de tram.

Réponse : lors des nouvelles plantations, pour résister à la chaleur, les arbres seront implantés dans la même exposition que celle où ils étaient élevés et éviter ainsi l'éclatement de



l'écorce des troncs. Une des raisons de ce mauvais état provient aussi de l'utilisation de sel en hiver. Lorsque ce sera nécessaire, de nouvelles plantations seront réalisées par la mairie et non pas par la métropole qui gère uniquement la voirie.

QE : quelles essences seront replantées ?

Réponse : pour l'instant, rien n'est décidé.

QE : signale la présence importante de l'ailante globuleux, arbuste invasif qui s'implante dangereusement sur la commune

Réponse : la municipalité en a bien conscience mais c'est très difficile de s'en débarrasser, il faut creuser pour retirer les racines. Sur l'espace public, les services techniques peuvent s'en occuper mais pas dans les jardins privés.

Par ailleurs, le maire rappelle que l'enherbement du cimetière a été mal perçu par les habitants de même que les feuilles qui tombent et l'herbe qui n'est pas suffisamment tondue!

QE: Où en est le projet "Age et Vie" et l'avenir des arbres concernés par ce projet (tilleul)?

Réponse : à priori, le gros tilleul sera préservé car il se trouve en dehors de l'implantation des logements. D'autres arbres sont malades, ils seront donc abattus.

Page 21 Bulletin d'information n° 53

Rencontre avec le maire

Pollution de la Mirande

QE: informe que les plaintes de Quetignyenvironnement et de Chevigny-environnement sont prêtes. Celle de FNE21 est en cours. Au préalable, les associations vont demander un rendezvous au magistrat du parquet spécialisé dans les poursuites en matière d'environnement. De son côté, la municipalité de Chevigny devrait égale-





ment porter plainte selon les propos de Guillaume Ruet, conseiller départemental et par ailleurs maire de la commune, présent à notre assemblée générale.

Réponse : la mairie a interpellé 2 fois la Préfecture mais n'a pas reçu de réponse.

Les pollueurs potentiels sont l'ex-Gamm vert qui avait branché son réseau d'eaux usées sur le réseau d'eaux pluviales ainsi que la société de nettoyage de Carrefour et les Travailleurs réunis. La SOGEDO a demandé une mise en conformité et les travaux devront être réalisés en ce début d'année 2024. Par ailleurs, une part importante de racines encombre les réseaux.

" Marchabilité "de la Place Centrale

Nous évoquons la difficulté de se déplacer en fauteuil roulant sur la Place Centrale. De même les personnes marchant avec cannes ou béquilles nous ont aussi fait part de leur embarras.

Réponse : les travaux de la place centrale ont été validés par les associations de personnes handicapées.

L'association signale aussi qu'il serait aussi judicieux d'envisager l'installation de bancs supplémentaires dans le parc Henri Detang pour permettre aux résidents de l'EHPAD à mobilité réduite de profiter des charmes de cet espace de verdure.

Pollution lumineuse

Nous rappelons que la pollution lumineuse est trop présente sur la commune et qu'il pourrait suffire de n'allumer qu'un lampadaire sur deux en certains lieux.

Réponse: il s'agit d'un éclairage LED qui éclaire vers le bas et non plus vers le ciel avec une intensité lumineuse moins intense.

A 22h diminution de l'intensité de 50%.

A 23h30 diminution de 75%.

L'éclairage est centralisé par la métropole et la modification est en cours, avec une gestion lampadaire par lampadaire.

Les élus insistent sur la peur de l'agression ressentie par les habitants, surtout des femmes qui partent travailler tôt ou rentrent tard.

L'entrevue n'a pas duré plus d'une heure en raison de l'emploi du temps du maire et de l'indisponibilité de la salle à partir de 15h. Nous n'avons donc pas pu traiter de tous les sujets que nous souhaitions aborder (circulation boulevard de la Motte, l'entretien des agrès, le devenir de l'ancienne crèche, les dépôts de déchets près des immeubles, ...). Il aurait fallu beaucoup plus d'une heure pour approfondir les échanges, souvent superficiels, et traiter tous les sujets!

Francine MULOT

Matinée dans les jardins familiaux



Animation dans les jardins familiaux avec les élèves d'une classe de grande section de l'école de la Fontaine aux Jardins le vendredi 13 octobre 2023

20 élèves de cette école accompagnés par leur enseignant et directeur de l'école, Yan Popovic et par des parents d'élèves sont venus découvrir les légumes de saison que François Pernot, Claude Bertholle et Francine Mulot avaient rassemblés sur des tables.

Les élèves ont donc observé, avec beaucoup d'attention, navets, courgettes, concombres, carottes, courges ...et plusieurs variétés de plantes aromatiques (thym, laurier, ciboulette, aneth, romarin, menthe...). L'idée était que les enfants puis-



sent expliquer dans quelle recette ces herbes étaient utilisées. Nous

sommes toujours étonnés par la connaissance et l'intérêt que portent ces jeunes enfants aux produits du jardin. Avant de regagner leur école, ils sont passés à proximité des jardins pour localiser là où poussent ces plantes potagères.

De plus, une légende courait dans les jardins : une sorcière, la Befana, aurait chipé tous les légumes la nuit d'avant. Cette aventure était racontée dans un numéro spécial du Journal de l'école du 9 octobre. Plusieurs jardiniers, dont François, affirmaient avoir aperçu cette sorcière juchée sur son balai...

L'énigme de la sorcière racontée par Yan Popovic aux enfants court toujours ...

Inauguration du verger conservatoire

L'inauguration a eu lieu le samedi 14 octobre sur le site jouxtant l'école maternelle de la Fontaine aux Jardins. Rappelons que plusieurs membres de Quetigny-Environnement regroupés dans un collectif ont participé à la réalisation des trous, à la plantation avec les enfants de la maternelle de cette école.



Un espace pédagogique a été aménagé pour en faire un lieu de vie



Les arbres en ville : pas simple ...

Les arbres nouvellement plantés à Quetigny résisteront-ils au dérèglement climatique ?

Il y a aujourd'hui un véritable engouement des élus pour planter densément des arbres et arbustes utiles sur le plan écologique mais aussi pour se donner aussi bonne conscience. Sous forme de haies bocagères, de mini-forêts et de vergers conservatoires, la plantation d'arbres est un objectif vertueux pour maximiser la biodiversité et nous rapprocher un peu plus de la nature. Mais difficile de prévoir dans l'immédiat leurs profits. Si les haies bocagères vont assurer assez rapidement des fonctions essentielles sur les plans écologiques et paysagers, n'est-il pas trop tard pour que les mini-forêts jouent pleinement leur rôle de puits de carbone quand on sait qu'un arbre met plusieurs décennies à atteindre sa maturité ? Et quelles espèces résisteront face au changement climatique?

Une micro-forêt plaine des aiguisons?

Pour lutter contre le réchauffement climatique, il fallait agir bien avant en implantant, au cœur même de la ville, des micro-forêts capables de réduire de manière drastique la pollution de l'air et de lutter contre les îlots de chaleur. Le choix de planter une mini-forêt sur la plaine du Suchot se révèle paradoxal puisque, sur les seules

"hauteurs" de notre commune, l'espace naturel reste privilégié, un espace aéré par le vent froid du nord. En revanche, la réalisation de plusieurs bouquets d'arbres sur la plaine de Mendès France, d'îlots de biodiversité et de fraicheur au centre-ville sur la place centrale, sur la plaine des aiguisons ou la végétation des toitures seraient des projets ambitieux et nécessaires pour contribuer à la bonne santé des citadins.

Les immeubles poussent plus vite que les arbres

Les arbres ornementaux qui rendent notre ville agréable (notamment on se rapelle les belles teintes rouge-orangé de l'automne qui parent les allées) ne restent qu'une solution de court terme en milieu urbain. La vie des jeunes arbres nouvellement plantés n'est pas garantie face aux canicules, à la sécheresse. Et, comme les humains, ils sont agressés constamment par le bruit, la pollution, les matériaux de revêtement, le béton ou le bitume. Hélas, les immeubles continuent de pousser plus vite que les arbres ! Il y a déjà 5 ans que notre association (accent aigu n°45) expliquait les raisons de planter une forêt urbaine pour améliorer le bienêtre des habitants, végétaliser la ville et apporter une mesure compensatoire pour capter le CO2.

Jean MICHOT





Au début des années 80, la question de l'environnement et de l'écologie a été perçue comme une véritable préoccupation dans la ville nouvelle de Quetigny. Ces problèmes induits par l'essor trop rapide de l'urbanisation ont attiré l'attention des responsables politiques et des acteurs associatifs qui se sont efforcés de préserver un environnement équilibré et de maîtriser l'étalement urbain.

Quetigny-Environnement, dont la municipalité n'a pas toujours favorisé l'intégration au sein de la politique publique locale, se situe à l'extérieur de toute appartenance partisane. Il n'en demeure pas moins que ce principe d'indépendance que nous revendiquons doit être conforté et reconnu par tous les acteurs de la vie politique et locale.

Au-delà des actions concertées menées pour sensibiliser le public à la qualité du cadre de vie et à une meilleure connaissance de l'environnement local, elle participe aux débats publics sur les questions d'écologie et de développement durable par l'organisation de réunions, conférences et débats publics sur des sujets d'actualité.

L'actuel débat politique doit s'élargir pour se recentrer sur les vrais enjeux humains et environnementaux avec une volonté inclusive des citoyens. La planète est menacée, les ressources naturelles au rythme actuel de la consommation s'épuisent. Pollution de l'eau, de l'air, de la terre ... et destruction rapide de la biosphère. Les changements climatiques vont changer notre vie quotidienne et nous devons préparer l'opinion aux graves difficultés inéluctables qui s'annoncent. Quetigny-Environnement, au niveau local, à la mesure de ses compétences et de ses moyens ne peut se taire.

Venez épauler notre petite équipe de bénévoles débordés, faisons chacun à notre niveau en apportant chacun sa pierre, même si c'est un grain de sable ...

3

Fait à _____ le _____ le _____

Bulletin d'adhésion 2024

Je soussigné désire adhére	r à l'association Quetigny-Environnement,
NOM :	Prénom :
Adresse : Rue :	Code Postal :
Localité :	
Téléphone : (facultatif)	E-mail :
Je verse ci-joint 10 € représentant r	na cotisation pour l'année en cours.
Règlement par : chèque – espèces (1) rayer	la mention inutile.
Merci de renvoyer votre r	èglement par chèque à l'ordre de : <i>Quetigny-Environnement</i>
	Maison des Associations
	2A, Bd Olivier de Serres

Signature:

21800 QUETIGNY